

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 novembre 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 166 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**Lettre datée du 27 novembre 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le dernier acte de terrorisme dirigé contre Israël à ce jour.

Ce matin, à environ 11 h 30 (heure locale), des terroristes palestiniens sont descendus d'un véhicule israélien volé dans le centre-ville d'Afula, au nord d'Israël, et ont ouvert le feu à l'aveuglette avec des armes automatiques près d'un marché où se trouvaient de nombreux piétons. Deux Israéliens – Michal Mor, âgé de 25 ans, et Noam Gozovsky, âgé de 23 ans – ont été tués par les rafales tirées et plus de 50 autres personnes ont été blessées, dont 10 gravement.

L'attaque d'aujourd'hui n'est que le dernier incident de la campagne menée par les terroristes palestiniens contre les civils israéliens. Les attaques précédentes ont été décrites en détail dans mes lettres datées des 12 novembre 2001 (A/56/617-S/2001/1071), 5 novembre 2001 (A/56/604-S/2001/1048), 24 octobre 2001 (A/56/506-S/2001/1011), 19 octobre 2001 (A/56/492-S/2001/990), 17 octobre 2001 (A/56/483-S/2001/975), 8 octobre 2001 (A/56/450-S/2001/948), 5 octobre 2001 (A/56/444-S/2001/943), 3 octobre 2001 (A/56/438-S/2001/938), 24 septembre 2001 (A/56/406-S/2001/907), 20 septembre 2001 (A/56/386-S/2001/892), 17 septembre 2001 (A/56/367-S/2001/875), 7 septembre 2001 (A/56/346-S/2001/858), 4 septembre 2001 (A/56/331-S/2001/840), 30 août 2001 (A/56/325-S/2001/834), 27 août 2001 (A/56/324-S/2001/825), 13 août 2001 (A/56/294-S/2001/787), 9 août 2001 (A/56/286-S/2001/780), 8 août 2001 (A/56/280-S/2001/775), 6 août 2001 (A/56/272-S/2001/768), 27 juillet 2001 (A/56/225-S/2001/743), 26 juillet 2001 (A/56/223-S/2001/737), 17 juillet 2001 (A/56/201-S/2001/706), 13 juillet 2001 (A/56/184-S/2001/696), 3 juillet 2001 (A/56/138-S/2001/662), 2 juillet 2001 (A/56/131-S/2001/656), 21 juin 2001 (A/56/119-S/2001/619), 19 juin 2001 (A/56/98-S/2001/611), 18 juin 2001 (A/56/97-S/2001/604), 13 juin 2001 (A/56/92-S/2001/585), 11 juin 2001 (A/56/91-S/2001/580), 4 juin 2001 (A/56/85-S/2001/555), 30 mai 2001 (A/56/81-S/2001/540), 25 mai 2001 (A/56/80-S/2001/524), 18 mai 2001 (A/56/78-S/2001/506), 11 mai 2001 (A/56/72-



S/2001/473), 9 mai 2001 (A/56/69-S/2001/459), 1er mai 2001 (A/55/924-S/2001/435), 23 avril 2001 (A/55/910-S/2001/396), 16 avril 2001 (A/55/901-S/2001/364), 28 mars 2001 (A/55/863-S/2001/291), 27 mars 2001 (A/55/860-S/2001/280), 26 mars 2001 (A/55/858-S/2001/278), 19 mars 2001 (A/55/842-S/2001/244), 5 mars 2001 (A/55/821-S/2001/193), 2 mars 2001 (A/55/819-S/2001/187), 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137), 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132), 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252), 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

Dans un communiqué envoyé par télécopie à l'agence de presse Reuter, aussi bien le Jihad islamique que la Brigade des martyrs d'Al Aqsa ont revendiqué la responsabilité de l'attaque. Il convient de noter que le Jihad islamique a son siège à Damas et reçoit une assistance financière de l'Iran ainsi qu'une aide logistique de la Syrie tandis que la Brigade des martyrs d'Al Aqsa est étroitement associée à la faction du Fatah du Président de l'Autorité palestinienne lui-même, Yasser Arafat. La référence faite dans le communiqué à une « opération commune » et à une « lutte unifiée » souligne l'ampleur de la coopération entre les forces liées à l'Autorité palestinienne et d'autres organisations terroristes violentes.

Il convient de noter en outre que cette attaque a eu lieu précisément le jour où de nouveaux efforts en vue de parvenir à un cessez-le-feu entre les parties étaient entrepris et où les troupes israéliennes achevaient de se redéployer à partir des zones palestiniennes. Les efforts visant à rétablir le calme dans la région demeureront vains tant que les dirigeants palestiniens continueront de ne pas prendre les mesures nécessaires pour lutter contre la terreur.

Cette situation est particulièrement intolérable à un moment où la communauté internationale fait front commun contre la menace universelle que constitue le terrorisme. Cette campagne ne sera couronnée de succès que si des pressions maximales sont exercées sur tous les États et entités qui soutiennent le terrorisme ou participent activement à des opérations terroristes afin de les obliger à respecter le droit international.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session, au titre du point 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Yehuda **Lancry**